



Un incommensurable gâchis !

Colmar, le 24/01/14

Le Tribunal des Prud'Hommes de Colmar vient de condamner lourdement l'UD CGT 68 et la Fédération CGT du Commerce pour le licenciement abusif sans cause ni réelle ni sérieuse de Yucel Basarslan.

En condamnant l'UD CGT68 et la fédération CGT du commerce pour leur comportement « d'employeur voyou » irrespectueux des droits des salariés, le Tribunal des Prud'hommes de Colmar fait justice. Précisons que les indemnités prononcées ne couvrent que très partiellement les préjudices subis par Yucel Basarslan durant ces trois dernières années... avec pour lui, un avenir qui encore aujourd'hui s'annonce très difficile.... chacun comprendra la difficulté de trouver un travail avec un curriculum comportant 20 ans d'activités et de responsabilités syndicales, de combats souvent durs parsemés de grèves et de conflits... surtout quand, jusqu'à aujourd'hui, toutes les possibilités de reclassement dans d'autres structures de la CGT ou dans des organismes périphériques ont été systématiquement sabotées par ceux qui l'ont licencié...

Nous ne crions pas victoire... car nous avons tout fait pour ne pas en arriver là. Mais durant tout ce temps, nous avons eu à faire à de l'acharnement, de la haine, une volonté d'éliminer... bref, à de l'inhumanité. Nous ne sommes pas de ceux qui comme la secrétaire fédérale du Commerce, Michèle Chay se réjouissent qu'aucune solution n'ait pu être trouvée...

Non ! Nous ne crions pas victoire.... car cette condamnation résonne pour nous tous comme un immense gâchis humain, dont la première victime est Yucel Basarslan.

Cette condamnation résonne comme un immense échec pour la CGT du Haut-Rhin qui a été mise dans cette situation par la cécité irresponsable de quelques dirigeants locaux et nationaux et qui ressort de cette période profondément divisée...

Nous ne pouvons crier victoire que lorsque, conformément à la motion votée par le Comité Général des syndicats CGT du Haut-Rhin le 21 janvier 2012, nous aurons pu mettre en œuvre une solution « assurant à Yucel un avenir décent » avec un emploi qui corresponde à ses qualifications.

Nous ne pouvons crier victoire que lorsque la CGT du Haut-Rhin aura retrouvé sa sérénité et son unité.

C'est cela notre humanité !

Nous remercions chaleureusement tous ceux qui au cours de ces trois années, malgré les pressions, malgré les menaces, malgré le souci parfaitement légitime de préserver tant que faire se peut la CGT dans son ensemble, ont su trouver en eux-mêmes la force de refuser l'inacceptable en assurant à Yucel leur soutien à la fois politique, moral ET matériel.

Un bref rappel des faits... déjà connus de la plupart d'entre vous.

Yucel Basarslan est salarié de l'UD CGT 68 depuis 2006, avec la fédération du commerce comme co-employeur, qui finançait son emploi par l'intermédiaire d'un contrat de prestation de service avec l'entreprise Transgourmet qui a pris fin le 31 décembre 2011.

En dépit des accords passés avec l'UD68 garantissant la poursuite de son emploi à la fédération au cas où ce contrat de prestation de service prenait fin, la fédération retire à Yucel Basarslan toutes ses missions et interrompt le financement de son emploi le 31 décembre 2012, mettant l'UDCGT68 dans une situation juridique et financière délicate.

Le 21 janvier 2012, le Comité Général des syndicats CGT du Haut-Rhin réuni à Mulhouse, conscient du problème posé, vote à l'unanimité une motion, conforme à la charte des élus et mandatés de la CGT, exigeant de la CE de l'UD et son secrétariat de tout mettre en œuvre pour qu'un avenir décent soit assuré à Yucel.

La CE de l'UD et son secrétariat n'en tiendront pas compte.

Le 31 janvier, 8 jours après le vote de cette motion (!...) Yucel Basarslan constate que le paiement de son salaire est interrompu et que la seule disposition prise par l'UD68 a été d'interrompre sa mutuelle !!!...

Yucel se retrouve alors durant trois mois, sans revenu, sans mutuelle et sans indemnité chômage...

L'UD68 sera condamnée une première fois par le Tribunal des Prud'hommes de Colmar à reprendre le versement des salaires jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée au litige concernant les garanties données au moment de l'embauche de Yucel Basarslan par la Fédération du Commerce concernant son emploi.

Dès le mois d'avril, et contrairement à la motion votée par le Comité Général, l'UD 68 entame une procédure de licenciement invoquant toutes sortes de motifs non professionnels...

Yucel Basarslan contestera les motifs de ce licenciement, d'abord en référé, puis sur le fonds devant le tribunal des prud'hommes

Nous passerons sur les turpitudes liées à ce licenciement : certificat de travail comportant des mentions illégales relatives aux procédures juridiques en cours qui retarderont le versement des indemnités de chômage de 3 mois (... c'est la secrétaire Générale de l'UD CGT 68 qui représente la CGT à Pôle Emploi Colmar !...), refus d'appliquer les dispositions de l'ANI obligeant les employeurs à porter la couverture mutuelle sur une période de 9 mois après le licenciement.

Nous passerons sur les rumeurs, les pressions, l'ostracisme du secrétariat de l'UD à l'égard des nombreux militants CGT du département, de l'UL de Colmar en particulier, qui n'acceptent pas qu'un camarade soit traité de la sorte au sein de la CGT.

Durant le déroulement de la procédure, par 4 fois, avec l'UL de Colmar des solutions ont été trouvées pour un nouvel emploi pour Yucel au sein d'organismes périphérique à la CGT, voire dans certaines structures de la CGT. Par 4 fois, les interventions de la Fédération du Commerce, avec l'assentiment au moins passif du secrétariat de l'UD68 feront capoter ces solutions qui auraient permis d'interrompre la procédure judiciaire... ce que nous souhaitons.

Mais, encore une fois, la haine, le déni, l'irresponsabilité des quelques personnes à l'origine de cette lamentable affaire ont empêché de sortir par le haut de cette situation.

Nous ne demandons pas autre chose...

Nous ne demandons que la mise en œuvre de la charte des élus et mandatés de la CGT.